

**COMPTE-RENDU**

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**11 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix neuf, le 11 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Sydney Bechet à Saint Honoré les Bains.

**Date de la convocation :** 8 Avril 2019

**Date d'affichage du compte-rendu :** 18 Avril 2019

**Etaient présents :**

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : **Bernard DAUTELOUP**  
Supplée **Patrice BONNET**
- **Aunay-en-Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHÂTEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : **Jean-François LEMAITRE**  
Supplée **Pierre TISSIER-MARLOT**
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAU, Caroline MARCEAU, Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT, Alain REININGER
- **Charrin** : Serge CAILLOT, Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle DARDANT, Michel MARIE, Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chougnay** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane MAURY- JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA,  
*(Départ à 20 h 15)*  
David BONGARD
- **Isenay** : **Pascal PETIT**  
Supplée **Philippe LAFAYE**
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Limanton** : Pierre PÉRE
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jean-Claude DESRAYAUD, Michèle ANDRIOT, Gilles GONIN
- **Maux** : Eric THOMAS
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Patrick BERTIN
- **Montigny sur Canne** : Pierre REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT, Pierre BROSSARD, Jacques PERRAUDIN
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** : François GRANDJEAN, Didier BOURLON, Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : **Alain BARBEY**  
Supplée **Olivier FOREST**
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Vandenesse** : Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : **Jean-Claude LAMBERT**  
Supplée **Guy CLOIX**

**Conseillers communautaires suppléants présents :**

Chantal VACHERON, Bruno GALMICHE, Denis GAMET, Pierre LINARES, Christiane TROCHEREAU, Pierre VACHER, Isabelle EPINAT, Jean-Claude NEANT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 56
- Procurations : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 67

**Procurations de :**

- M. Noël PERREAU à M. Pascal PETIT
- M. Gérard PERCEAU à M. Thierry LAPORTE
- M. Thierry DESCOURS à M. Gilles GONIN
- Mme Françoise DUBUC à Mme Jocelyne GUERIN
- M. Frédéric MONET à M. Jean-Philippe PANIER
- M. Michel DURAND à M. Patrick CHAUSSAT
- M. Emmanuel BERNARD à M. Sébastien DESCREUX
- M. Bernard LEBLANC à M. Henri MARCEL
- M. Georges PEREIRA à M. David BONGARD
- Mme Nathalie MICHON à M. Christian COURAULT
- M. Jacques CHARMONT à M. Jean-Claude DESRAYAUD

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude DESRAYAUD

Assistaient également à la réunion : Anne FALANTIN, responsable du pôle Finances, Jean-Sébastien HALLIEZ, directeur par intérim de la CCBLM.

**Adoption du compte-rendu de la dernière réunion****N°2019-085**

**Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 19 mars 2019.**

**Plusieurs remarques sont effectuées et détaillées au procès verbal :**

- Alain REININGER regrette que les élus de Cercy-la-Tour aient dû quitter la salle des séances à l'occasion du vote sur la convention de passage des voies communales proposée par Global Wind Power, sur demande du percepteur, alors même qu'aucun des délégués n'était concerné à titre personnel. Sébastien DESCREUX s'associe à cette remarque.

- Ginette DOMART demande que des modifications soient apportées aux procès verbaux suivants :

-Conseil Communautaire du 5 février (page 16 : adhésion à la maison de l'emploi et de la formation) : en réponse à Madame GUERIN, Ginette DOMART précise que concernant la partie adhésion et cotisation à la maison de la formation, l'état ayant accordé une subvention de 5 M€, **il s'agit** d'argent public, ce qui signifie que nous avons déjà tous payé.

-Conseil Communautaire du 19 mars (page 24-25 santé) : Ginette DOMART interroge sur le nombre d'installations de professionnels de santé portés par le PNM dans le cadre du Contrat Local de Santé et ajoute que les médecins disposent de sites internet gratuits de recrutement sur lesquels les candidats à des remplacements ou à des installations s'inscrivent.

Ces remarques sont donc intégrées aux comptes rendus.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve

- Le compte rendu du Conseil Communautaire du 19 mars 2019, incluant les remarques sus visées.

*Voix pour 67, abstentions 0, contre 0*

### Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

#### DEVIS SIGNES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

##### Assainissement :

- SARL GARAGE Stéphane DACHE : Pose attelage : Devis N°1102716 de 465,46 €
- WIMPLEX : Matériel Assainissement : Devis N° 32738 de 619,97 € H.T
- SA BRENTAG: Chlorure Ferrique : Devis N° 20299635 de 1587,67 € T.T.C
- SARL GARAGE BERTHIER : Remplacement boîtier émetteur : Devis N°2017 de 234,90 € H.T

##### Voirie :

- ENTREPRISE BONDOUX Christophe: Broyage Commune d'Avrée: Devis de 1302,00 € H.T
- ENTREPRISE BONDOUX Christophe: Broyage Commune d'Avrée: Devis de 420,00 € H.T
- LAFARGE : Voirie Commune de Fours : Bon de commande de 715,80 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Luzy :  
Bon de commande de 665,60 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Châtillon :  
Bon de commande de 79,04 € H.T
- JEAN-PAUL BUFFET : Remise en état cureuse : Devis N°DV190232 de 223,60 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Alluy :  
Bon de commande de 74,88 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune La Nocle-Maulaix :  
Bon de commande de 345,00 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Commune de Montaron : Devis N°1 de 4463,94 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Commune de Vandenesse : Devis N°2 de 3263,88 € H.T
- Elevage Marie FRANCIS : Broyage Commune de Montigny/Canne : Devis de 4590,00 € H.T
- Transport Souvigny : Voirie Commune de La Nocle-Maulaix : Bon de commande de 50,00 € H.T

##### Travaux :

- SARL CHOROBATE : Réparation Tôle Grande Halle : Devis N°19007y4 de 196, 00 € H.T
- SARL CHOROBATE : Réparation Site de Luzy : Devis N°190045 de 446, 00 € H.T
- DIAGNOSTIC IMMOBILIERS : Diagnostic Amiante Chiddes : Devis de 520,00 € T.T.C
- SARL PATRICK MINAERT : Réfection des sols Maison de santé : Devis de 15960, 00 € H.T

##### Culture:

- Les Montreurs d'Ombres : CLEA Bazois Ateliers et spectacles : Devis N° 2019-04 de 2040,00 € H.T
- La Compagnie Les Petits Détournements : Spectacle Luzy : Devis de 1858,34 € H.T
- Compagnie Mégastars : Spectacle « Je n'ai rien à vous dire »: Devis de 2100,00 € T.T.C

##### Divers :

- CEROLIA : Office de Tourisme : Tote bag coton : Devis N° D-201903-326 de 297,00 € H.T
- SA BARBOT : Office de Tourisme : Pratic Liège : Devis N° W1905000613 de 122,28 € H.T
- Romain LABORDE DESIGN GRAPHIQUE: Réalisation Guide touristique BLM 2019-04-08  
Devis N°D190319-01 de 960,00 € T.T.C
- Chevillon Imprimeur : Impression Guide touristique : Devis N°047181/00 de 2969,82 € T.T.C
- Sett communication : Achat cartes postales OTBLM : Devis N° A796 de 100 ,00 € H.T

### **Délibérations prises par le bureau Communautaire du 5 mars 2019 :**

#### **- Convention diagnostic réseau (changement de libellé d'assistance à maîtrise d'ouvrage) :**

Il convient d'ajouter un avenant à la convention à signer pour valider le changement d'Assistance à maîtrise d'ouvrage, Nièvre Ingénierie est devenu entité à part entière. Les modalités de la mission sont sans changement.

Le Bureau accepte à l'unanimité.

#### **- Avenant à la convention d'objectifs CCBLM/OT.**

Les points essentiels à l'avenant à la convention d'objectif sont les suivants :

Afin de répondre à l'un des critères obligatoires du classement de l'Office de tourisme, la CC BLM et l'OT BLM ont dû établir une convention d'objectifs.

Cette convention annuelle recense les missions « classiques » de l'Office de tourisme ainsi que les missions « spécifiques » à remplir pour l'année.

Un avenant précise donc les modifications, qui sont liées désormais à la mise en œuvre d'objectifs identifiés en 2018.

Le bureau accepte à l'unanimité.

### **Budgets primitifs :**

Il est présenté et soumis au vote les budgets primitifs suivants (résumés documents joints) :

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les budgets 2019 :**

- **du budget général**
- **du budget voirie**
- **du budget Office de tourisme**
- **du budget assainissement collectif**
- **du budget SPANC**
- **du budget déchets ménagers**
- **du budget MARPA**

### **Vote du Budget Primitif - Budget Général 2019**

**N°2019-086**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget général de la Communauté de communes.

Madame Micheline PRADALIER demande si les taux d'imposition sont proposés en augmentation. Il est répondu que non.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (7 235 855.99 €) et en investissement (5 803 523.00 € en dépenses et recettes, dont 568 082.00 € de restes à réaliser en dépenses, et 597 265.00 € en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget général de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**- Le budget primitif du budget général tel que présenté.**

**Voix pour 64, abstentions 3, contre 0**

**Vote du Budget Primitif - Budget Annexe Assainissement Collectif 2019 N°2019-087**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de communes.

Monsieur Jean-Claude LAMALLE s'interroge sur les titres de recettes non émis au titre de l'année précédente. Il est précisé qu'il faudra régulariser cette situation, ce qui est en cours. D'autre part, la voie vers l'harmonisation des redevances est en cours d'exploration, dans le cadre du travail de la commission, et qu'elle débouchera sur des propositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (715 687.00 €) et en investissement (587 434.50 € en dépenses et recettes, dont 93 804.90 € de restes à réaliser en dépenses, et 51 000 € en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « Assainissement Collectif » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**- Le budget primitif annexe de l'assainissement collectif tel que présenté.**

**Voix pour 64, abstentions 3, contre 0**

**Vote du Budget Primitif - Budget Annexe MARPA 2019**

**N°2019-088**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe MARPA de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « MARPA » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (51 107.92 €) et en investissement (52 540.67 € en dépenses et recettes, dont 0.00 € de restes à réaliser en dépenses, et 22 170.31 € en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « MARPA » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**-Le budget primitif du budget MARPA tel que présenté.**

**Voix pour 64, abstentions 3, contre 0**

**Vote du Budget Primitif - Budget Annexe Ordures Ménagères 2019**

**N°2019-089**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe ORDURES MÉNAGÈRES de la Communauté de communes.

Alain REININGER demande que soit effectué et communiqué très régulièrement un suivi des rentrées d'argent en application de la production des titres de recettes. Jean-Philippe PANIER, Vice Président en charge des déchets ménagers, souhaite d'abord féliciter le personnel qui a su s'adapter à la demande de manière très réactive. Il précise que le percepteur fait plutôt bien son travail, les relances sont faites. Le listing de relance a été également communiqué à chaque Mairie, pour qu'un relais soit fait. Il y a besoin de communiquer des listings précis, avec les bonnes adresses, notamment pour les résidences secondaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « ORDURES MÉNAGÈRES » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (2 470 140.44 €) et sur équilibré en investissement (370 160.00 € en dépenses, dont 4 885.00 € de restes à réaliser en dépenses, et 755 142.78 € en recettes, sans restes à réaliser).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « ORDURES MÉNAGÈRES » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**-Le budget primitif du budget ORDURES MÉNAGÈRES tel que présenté**

***Voix pour 64, abstentions 3, contre 0***

#### **Vote du Budget Primitif - Budget Annexe Office de Tourisme 2019**

**N°2019-090**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe OFFICE DE TOURISME de la Communauté de communes.

Alain REININGER demande un suivi des dettes de la Taxe de Séjour (avec un rendu tous les 6 mois).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « OFFICE DE TOURISME » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (374 051.32 €) et équilibré en investissement (19 861.89 € en dépenses et en recettes, dont 298.68 € de restes à réaliser en dépenses, et 0.00 € en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « OFFICE DE TOURISME » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**-Le budget primitif du budget OFFICE DE TOURISME tel que présenté.**

***Voix pour 64, abstentions 3, contre 0***

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes.

Alain REININGER fait remarquer la subvention d'équilibre d'un montant de 55 000 € n'est pas viable. Georges PEREIRA confirme qu'une délégation de service public doit être rapidement mise en œuvre. Hervé GARCON ajoute que, cependant, dans ce cas, il faudra inscrire les dépenses de personnel du SPANC vers le budget assainissement collectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « SPANC » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (81 459.91 €) et équilibré en investissement (12 912.92 € en dépenses et en recettes, sans restes à réaliser ni en dépenses, ni en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**-Le budget primitif du budget SPANC tel que présenté.**

**Voix pour 64, abstentions 3, contre 0**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe VOIRIE de la Communauté de communes.

Alain REININGER et Thierry LAPORTE demandent de ne pas réaffecter l'excédent voirie sur le budget général, et que la commission voirie se penche sur le suivi des excédents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 19 mars 2019, que le compte administratif 2018 a été voté, ainsi que l'affectation du résultat reprise dans la proposition de budget, lors de la séance du 19 mars 2019.

Considérant le projet de budget primitif annexe « VOIRIE » pour l'exercice 2019 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2019, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement (1 727 412.50 €) et équilibré en investissement (796 674.00 € en dépenses et en recettes, dont 20 124.00 € de restes à réaliser en dépenses, et 87 500.00 € de restes à réaliser en recettes).

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget annexe « VOIRIE » de la Communauté de communes.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve**

**-Le budget primitif du budget VOIRIE tel que présenté.**

**Voix pour 64, abstentions 3, contre 0**

**Vote des taux d'imposition 2019**

**N°2019-093**

Voici la proposition qui est faite par la commission des finances. Il est proposé de ne pas faire varier les taux d'impositions, et de conserver les taux votés en 2018, selon la synthèse ci jointe.

	Fiscalité CCBLM 2019				
	Proposition Conseil Communautaire du 11 avril 2019				
	Bases 2018	Bases prev 2019	Evolution	Taux proposé	Produit fiscal
CFE	2 601 329,00	2 585 000,00	-0,63%	24,99%	645 991,50 €
TH	19 822 457,00	20 297 000,00	2,39%	5,46%	1 108 216,20 €
TFB	16 252 806,00	16 607 000,00	2,18%	3,16%	524 781,20 €
TFNB	3 880 011,00	3 968 000,00	2,27%	8,95%	355 136,00 €
Total					<b>2 634 124,90 €</b>

<b>Pour information</b>	
Allocations compensatrices	294 722,00
Taxe additionnelle FNB	27 240,00
Produit global des IRFER	124 127,00
CVAE	404 373,00
TASCOM	84 623,00
Total	<b>935 085,00</b>
Prélèvement GIR	246 220,00

L'augmentation du produit fiscal direct est de l'ordre de 41 000 €.

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer sur le vote des taux d'imposition.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les taux d'imposition 2019 suivants :**

CFE : 24.99 %  
TH : 5.46 %  
TFB : 3.16 %  
TFNB : 8.95 %

*Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,*

### **Présentation du Plan de Croissance tourisme :**

La parole est donnée à Stéphane BENEDIT, Directeur de l'agence de développement touristique de la Nièvre, en vue de présenter le plan de croissance tourisme de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan. Le document peut être communiqué sur demande aux élus.

### **Point ouverture des plis des travaux du port de Cercy-la-Tour et de l'Etang de La Nocle-Maulaix** **N° 2019-094**

L'ouverture des plis pour le lot 3 du port de Cercy-la-Tour, et de la Nocle-Maulaix était prévu le lundi 1<sup>er</sup> avril à 15 h.

Concernant Cercy-la-Tour, 8 lots, 4 infructueux, dont gros œuvre/VRD (en négociation), et charpente/couverture, 2 autres lots (carrelage, vitres, plaquistes) peuvent être en gré à gré, sur les autres lots, les résultats sont bons, avec des réponses en dessous des estimatifs.

Concernant La Nocle-Maulaix, deux lots infructueux, lot plomberie et charpente/couverture, à relancer. Les autres lots rentrent dans l'estimatif.

La fin de négociations est prévue le 18 avril à 16 h, avec une réunion de synthèse, réunion de chantier le 9 avril, début travaux le 15 mai.

Il est demandé de délibérer en vue d'autoriser la Présidente à signer les marchés sur avis de la commission d'ouverture des plis, et dans le respect des crédits ouverts au budget.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Autorise la Présidente à signer les marchés d'aménagement du Port de Cercy-la-Tour et de l'Etang Marnant à La Nocle-Maulaix, dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée avec Nièvre Aménagement, après avis de la commission d'ouverture des plis, et dans le cadre des crédits inscrits au budget.**

*Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,*

### **Plan de financement circuits randonnée** **N° 2019-095**

Le Conseil Départemental est d'accord dans le cadre du contrat de territoire pour qu'une délibération soit prise afin de financer l'ensemble du projet à hauteur de 6 500 €, sur les années 2019 et 2020.

Concernant les circuits de randonnée, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre a fait l'analyse des circuits référencés dans les topoguides du Bazois, ELM et Sud Morvan. Tous ceux qui comportent trop de routes ont été éliminés (il faut moins de 40% de route) ; restent 28 circuits qui correspondent aux critères de labellisation FFRP. Le CDRP en a présenté les caractéristiques le 18 mars dernier dans le cadre de la Commission Paysages, afin que le groupe puisse en retenir 10.

Les circuits référencés dans les topoguides « La Nièvre à pied » et « le Morvan à pied », déjà valorisés, ne seront pas retenus dans la sélection (ils pourront être eux aussi valorisés sous forme de rando fiche, voir les modalités).

Au terme de cette analyse, les 10 communes des circuits retenus sont :

- Cercy-la-Tour
- Châtillon-en-Bazois
- Limanton
- Luzy
- Mont et Marré
- Moulins-Engilbert
- Saint-Honoré-les-Bains
- Saint-Hilaire-Fontaine
- Ternant
- Villapourçon

Le Comité départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) ira sur le terrain pour parcourir ces 10 communes/randonnées. Ils vont les numériser et faire une analyse complète pour donner la possibilité à la commission d'en retenir 6, sachant que la priorité est donnée pour les circuits qui partent des bureaux d'information touristique. La sélection doit être connue pour fin avril pour lancer la fabrication.

L'objectif est qu'ils soient opérationnels fin juin, pour les 6 premiers.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Autorise la Présidente à solliciter dans le cadre du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental une subvention d'un montant total de 6 500 €, pour les années 2019 et 2020, soit sur deux exercices.**

*Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,*

### **Emploi PEC site de Fleury**

**N° 2019-096**

Le conseil d'exploitation qui s'est réuni le 28 mars 2019 a remis à l'ordre du jour l'emploi du site de Fleury et a statué sur la proposition suivante :

- Structure porteuse du poste : CCBLM
- Type de contrat : contrat aidé type PEC – 20 heures – durée : 9 mois
- Rattachement hiérarchique de l'agent :
  - partie tourisme : Directrice de l'OT BLM (Elise RENAULT)
  - partie entretien locaux : Association de sauvegarde du barrage de Fleury
- **Financement du poste – 20heures - 9 mois :**

<b>Cout du contrat</b>	<b>8721,27€</b>
<b>Aides versées à l'employeur – 50%</b>	<b>-3911,85€</b>
<b>Cout résiduel</b>	<b>4809,42€</b>
<b>PARTICIPATION COMMUNE BICHES</b>	<b>-500 €</b>
<b>PARTICIPATION COMMUNE BRINAY</b>	<b>-500 €</b>
<b>PARTICIPATION ASSO FLEURY</b>	<b>-975.00€</b>
<b>Reste à charge CCBLM</b>	<b>2 834,42 €</b>

Le poste n'est pas inscrit au Budget primitif 2019 au chapitre 012 concernant la masse salariale.

Le bureau communautaire a donné un avis favorable, sous réserve qu'un engagement écrit des deux communes portant sur un montant de 500 € (Brinay propose d'enlever les crédits sur son droit de voirie), ainsi qu'à l'association de sauvegarde de Fleury sur l'engagement de 975 €.

Madame Ginette DOMART demande si les Communes ont délibéré. Il est répondu que la Commune de Brinay avait fait parvenir une délibération. Jean-Philippe PANIER, Maire de Biches, s'engage et précise que si le Conseil Municipal refuse, il versera cette somme personnellement.

L'Association a fait parvenir une lettre et une délibération le mardi 9 avril indiquant qu'elle s'engageait, selon le vœu de la CCCBLM, jusqu'à 1 300 € si nécessaire, ce qui est accepté.

Eric THOMAS précise que dans ce cas, le coût net pour la CCBLM serait donc finalement de 2 509.42 €.

Madame Ginette DOMART ajoute qu'il manque des éléments : il faut un partenariat entre le salarié, pôle emploi et l'employeur

Un vote à bulletins secrets est demandé, par plus d'un tiers des membres présents (soit 31 votants pour, 5 abstentions, et 21 contre).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Autorise le recrutement d'un agent en Parcours Emploi Compétence affecté au site de Fleury**
- **Prend acte de la participation des Communes de Biches et de Brinay à hauteur de 500 € chacune sur cette opération**
- **Accepte le versement d'une participation de 1 300 € de la part de l'association pour la sauvegarde du site de Fleury**
- **Autorise la Présidente à signer tout document et convention en rapport avec cette affaire.**

**Voix pour 43, abstentions 2, contre 22,**

**Localisation BIT Cercy-la-Tour**

**N° 2019-097**

La Commune de Cercy-la-Tour a fait la proposition par courrier reçu le 1<sup>er</sup> avril, d'un accueil mutualisé du BIT de Cercy-la-Tour au camping municipal. La Commune prendrait en **charge par agent et par semaine 10 h, la CCBLM 16 h**, et le local du camping municipal serait mutualisé.

Pour infos, les horaires d'ouverture escomptés pour 2019 du BIT de Cercy sont du 17 juin au 15 septembre : du lundi au samedi : 10h-12h15 et 13h-18h, dimanche 10h-12h15, avec 2 agents à 26h /semaine qui tournent.

La proposition serait donc de 20 h/agent par semaine pour la Commune, 32 h/ agent pour la CCBLM.

Un recrutement commun pourrait être organisé, avec l'accueil des campeurs, la régie municipale.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Autorise le recrutement de deux agent affectés au BIT de Cercy-la-Tour en emplois saisonniers, à hauteur de 26 / 35èmes chacun.**

- **Accepte la signature d'une convention avec la Commune de Cercy-la-Tour pour une mise à disposition de ces agents à hauteur de 10 heures par semaine chacun.**
- **Autorise la Présidente à signer tout document et convention en rapport avec cette affaire.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

### **BIT de Moulins-Engilbert**

Par courriel en date du 4 avril 2019, Jean-Claude DESRAYAUD a souhaité que soit mis à l'ordre du jour le fait que le BIT comme d'autres soit ouvert d'avril à septembre et donc fermé d'octobre à mars.

Il expose qu'il est nécessaire de rationaliser nos moyens, et d'avoir une approche équitable entre BIT.

Il est proposé de renvoyer le sujet au Conseil d'Exploitation pour étudier cette proposition.

La proposition sera donc étudiée en Conseil d'Exploitation.

Ginette DOMART rappelle la question qu'elle avait posée sur le RIFSEEP. La Présidente répond et donne les montants exacts :

- Coût initial des régimes indemnitaires : 99 819.84 €
- Montant total actuel du RIFSEEP : 175 702.79 €
- Différence due à la mise en place du RIFSEEP : 75 882.95 €

### **Présentation du projet de Parc Photovoltaïque de Thaix**

**N°2019-098**

Il est présenté le projet de Parc Photovoltaïque de Thaix, par la société EDP Renewables, 4<sup>ème</sup> producteur mondial en énergie verte.

Il consiste à aménager un parc Photovoltaïque à Thaix, sur environ 120 hectares (65 MW), tout en laissant la possibilité d'une activité agricole pastorale sur place, et l'installation d'un producteur de miel. Les retombées économiques seraient importantes, avec une fiscalité proche de 270 000 € pour la Communauté de Communes (à répartir ensuite avec les Communes, notamment la Commune d'accueil). La société pourra proposer localement une entrée de participation au capital (obligations convertibles rémunérées) de la centrale aux habitants du territoire qui le souhaitent.

Alain REININGER soutient le projet. Il ajoute que l'Etat doit l'accompagner localement, car au niveau national, il s'est engagé à multiplier par 5 la production de photovoltaïque. Il serait utile que la CCBLM dispose d'un PLUI pour disposer de réserves foncières bien identifiées pour toutes les énergies renouvelables.

Jean-Philippe PANIER évoque les risques écologiques des composants. Il est répondu que le silicium est abondant et que ce n'est pas un souci.

Eric THOMAS évoque la question des terres à faible rendement, qui peuvent être mises à profit pour ce type d'investissement.

David JOYEUX pose le problème du modèle économique des exploitations agricoles, qui sans viabilité, risquent de ne pas être renouvelées, alors même que des investissements privés créateurs d'énergies renouvelables peuvent utilement apporter une rentabilité à la production agricole locale.

Serge CAILLOT précise que, malheureusement, les services de l'Etat accompagnent peu les collectivités en conseil, et que cela est regrettable.

Pierre REVENIAUD propose que plusieurs commissions étudient la faisabilité, en liaison avec l'entreprise, pour que toutes les questions soient bien appréhendées.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Donne un avis favorable à l'étude, dans le cadre des commissions compétentes, du projet de Parc Photovoltaïque de Thaix.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

### **Concession d'aménagement à Cercy-la-Tour**

**N°2019-099**

Alain REININGER expose, que, après le retrait d'un candidat, une négociation s'est tenue avec Nièvre Aménagement, seul postulant restant.

La commission compétente s'est réunie pour étudier la proposition de Nièvre Aménagement, qui a présenté depuis de nouvelles propositions.

Les demandes de la CCBLM sont acceptées par Nièvre Aménagement, qui demande cependant le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 50 000 €, en 2024, si les subventions n'étaient pas obtenues au niveau de la Région (possibilité d'aide de 20 % sur environ 280 000 € de dépenses prévisionnelles, soit 56 000 €).

Michel MULOT, Président de Nièvre Aménagement, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Décide de retenir la proposition de Nièvre Aménagement pour la concession d'aménagement de Cercy-la-Tour.**

**- Autorise la Présidente à signer le document engageant la concession, et tout document en rapport avec cette affaire.**

**Voix pour 66, abstentions 0, contre 0,**

### **Délibération territoires zéro chômeur**

**N° 2019-100**

Une nouvelle délibération sera à prendre au Conseil Communautaire.

A ce jour, 6 territoires souhaitent s'engager : Luzy, Lormes, Varzy, Moulins, Château-Chinon et Clamecy, contre 4 auparavant.

Afin d'accompagner ces comités locaux, le Pays a recruté un chef de projet en charge de la coordination de cette démarche pour le compte de ces territoires, et l'animation de ce programme.

Des financements à hauteur de 80% sont sollicités par le Pays.

L'autofinancement de 20% serait réparti entre les Communautés de Communes engagées.

Dépenses		Recettes	
Salaire	47 500 €	Conseil départemental	23 000 €
Fonctionnement	6 500 €	Conseil régional	15 000 €
		3 Communautés de communes	10 000 €
		Fondation / auto Pays	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>

Engagement des CC :

6 territoires engagés sur 3 communautés de communes soit 3.314 € par CC

Une précédente délibération du 11 juillet 2018 portait sur 4 971 € par an par CC, deux territoires s'étant entre temps engagés (Château Chinon et Clamecy).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Décide de co - financer l'opération territoires zéro chômeur avec le Pays Nivernais Morvan à hauteur de 3 314 € par an.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

### **Dossier Fibre Optique et Haut débit dans la Nièvre**

Alain REININGER fait le point sur la présentation par SFR d'une offre concernant 45 000 prises sur le Département de la Nièvre, sans frais pour les Intercommunalités (investissement privé : 122 M€)

Un avis indicatif sera demandé afin que Nièvre Numérique et le Département de la Nièvre puissent s'engager.

Les propositions à ce jour n'étaient pas finalisées, mais permettaient d'envisager le financement de 45 000 prises en plus des 45 000 prises déjà financées avec Nièvre Numérique et la CCBLM, seules 23 000 prises resteraient à financer ensuite. Une négociation était engagée avec SFR, voire d'autres opérateurs, pour que, le cas échéant, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, les 23 000 prises restantes soient prises en charge par le privé, concernant quasiment la totalité du reste à raccorder. 200 emplois seraient à créer.

Ginette DOMART demande si l'on pourra choisir son opérateur. Il est répondu que oui.

Une réunion devait être organisée le lundi 15 avril à Nièvre Numérique pour définir une position définitive.

### **Ressources Humaines**

Eric THOMAS fait un point sur le remplacement des agents du pôle développement.

### **Responsable de pole développement :**

- + poste vacant depuis le 21 février 2019 (date de fin de contrat officielle de Steve GONCALVES)
- + Offre publié sur cap territorial  
**le 19/11/2018 (2 mois de parution), en vue au départ de son renouvellement.**
- + Offre publié à Pôle Emploi, dans les mairies, sur la page Facebook de la CCBLM et en mobilité interne le **29 janvier 2019**
- + Offre republié sur cap territorial **le 05/02/2019.**
- + Reçu 9 candidatures avec des profils divers et variés : magasinier, agent administratif, chef de rayon, consultant, responsable de développement en industrie audiovisuelle, directeur de crédit agricole, etc...
  
- + **Commission d'embauche du 27 mars 2019 :**
  - la personne ayant la candidature la plus intéressante n'a pas souhaitée la maintenir et se présenter devant la commission
  - l'autre candidat ne convenait pas au vu de son parcours, de son profil et de ses connaissances des collectivités et des domaines exercés.
- + Le pole ressources humaines est en attente d'une candidature d'une personne ayant travaillé en tant qu'agent de développement local à la Com Com du Haut Morvan, actuellement en poste en Alsace mais voulant se rapprocher car il est originaire de Bazoches.

### **Agent de développement territorial :**

- + Reçu 7 candidatures avec des profils divers et variés, seulement 2 personnes correspondaient au profil.
  
- + **Commission d'embauche du 25 mars 2019 :**
  - la candidate retenue a décliné l'offre.
  - Thomas COTTEREAU, 2<sup>ème</sup> candidat, doit prendre ses fonctions le 24 avril 2019.

### **Agent de développement social et habitat :**

- + Offre publié sur cap territorial, à Pôle Emploi, dans les mairies, sur la page Facebook de la CCBLM et en mobilité interne le **07 février 2019**
  
- + Reçu 10 candidatures locales avec des profils divers et variés : technico-commercial, développeur web, secrétaire-comptable, agent de service hospitalier, chargé de clientèle agricole, agent d'assurance, etc...
  
- + 2 candidats extérieurs répondaient au profil :
  - 1 candidat qui s'était fait remarquer négativement dans le secteur
  - 1 candidate qui a retiré sa candidature avant la commission d'embaucheCommission d'embauche du 27 mars 2019 a été annulée.
  
- + Entretien prévu par Skype le 16 avril 2019 pour une candidate venant du Calvados

### **Assainissement : Calendrier DSP (Moulins Engilbert et Châtillon en Bazois)**

Pour rappel, les entreprises doivent remettre leur offre le 15 avril 2019. Une réunion est prévue le mercredi 24 avril à 10 h 45 pour examiner les propositions finales. Le Conseil Communautaire sera ensuite saisi.

L'achat d'un véhicule de service en urgence est toujours une nécessité.

Pour ce faire, plusieurs consultations ont été engagées auprès de professionnels locaux.

En synthèse, les propositions sont les suivantes :

**Quatre devis ont été demandés et obtenus avec les concessionnaires locaux :**

\*Un partner Peugeot neuf avec reprise de la Twingo pour un montant de 10 995 € HT (avec une remise exceptionnelle de 6 855 € HT), via le garage de Moulins Engilbert

\*Un kangoo express neuf avec reprise de la Twingo pour un montant de 9 401.76 € HT (avec une remise exceptionnelle de 6 616 € HT) via le garage de St Honoré les Bains

\*Un berlingo Citroen, année 2012, pour un montant de 4 583.33 € HT, garanti 3 mois, 140 000 km, via le garage d'Alluy

\*Une offre Diac Location longue durée en Kangoo expresse de 139.00 € HT par mois, sur 36 mois, 45 000 km, soit 5 004 € HT pour 3 ans (options supplémentaires : 4 pneus supplémentaires : 7.68 €/mois, options diverses).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Décide d'acquérir un véhicule Kangoo express neuf à Renault pour un montant de 9 401.76 € HT, comprenant la reprise du véhicule Twingo**

***Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,***

Dans la continuité du Conseil Communautaire du 19 mars, qui avait accepté le rattachement de plusieurs communes à la déchetterie de Préporché, il est proposé de rattacher :

Montigny sur Canne : déchetterie de Cercy-la-Tour

Tamnay en Bazois : déchetterie de Préporché.

En ce qui concerne Ougny, la Commune doit encore se positionner.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Décide de rattacher la Commune de Montigny sur Canne à la déchetterie de Cercy-la-Tour et la Commune de Tamnay en Bazois à la déchetterie de Préporché.**

***Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,***

Depuis le 1er janvier 2019, l'éco-organisme EcoDDS, qui reprend une bonne part de nos déchets dangereux (peintures, solvants, acides, phytos...) est en litige avec le ministère de l'environnement concernant les conditions de l'agrément. Ce dernier a donc été refusé depuis cette date et toute évacuation est à notre charge.

Nous avons stocké les DDS depuis début janvier dans l'attente d'un déblocage de la situation. Mais, il y a une semaine, nous étions saturés et avons été obligés de faire une demande d'évacuation sur chacune de nos trois déchetteries.

Très récemment, nous avons reçu un mail nous indiquant que les collectes reprenaient, sous condition d'une nouvelle convention, a priori avec reprise d'antériorité et au même barème.

Il s'agit de la prestation pour la reprise des collectes de déchets dangereux en déchetteries, suite au renouvellement de leur agrément.

La convention contient une annexe qui permet aux Collectivités conventionnées jusqu'au 31/12/2018 de demander le rétablissement des collectes par anticipation. Cette annexe a été complétée.

Nous avons ensuite jusqu'au 30 juin 2019 pour leur envoyer la convention et la délibération afférente, qui régulariseront la situation avec cet éco-organisme.

David JOYEUX pose la question du projet d'incinérateur. Il est répondu qu'il n'y a pas assez de rendement pour qu'il soit rentable.

#### **Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Décide de signer une convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour l'évacuation des déchets dangereux des déchetteries.**
- **Autorise la Présidente à signer la présente convention.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

#### **Communication : consultation site internet**

L'arborescence du site internet a été esquissée, et doit être présentée lors d'une réunion de travail le mercredi 17 avril (travail préparé par Alexandra PERRUCHOT, employé en contrat d'apprentissage à la Communauté de Communes en communication).

Ensuite, il sera nécessaire qu'une consultation soit organisée avec un prestataire. Il a été prévu au contrat de territoire une enveloppe de 15 000 € avec une aide du département de 12 000 €.

Alain REININGER et Michel BERTIN font partie de la commission.

#### **Voirie : Convention avec la société Global Wind Power**

Cette convention est proposée à la signature avec les Communes concernées (St Gratien Savigny, Isenay, Cercy-la-Tour), dont les Maires sont titulaires du pouvoir de Police, et toujours propriétaires des routes (la Communauté de Communes bénéficie statutairement d'une mise à disposition). La conclusion de cette convention est nécessaire pour que les engins puissent emprunter les voies concernées.

<b>VOIES PUBLIQUES</b>	<b>OBJET</b>
<b>VC 7 De Baudin à la Justice (Isenay)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 8 De Sommary (Isenay)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 10 De la Chaume au Loup (Isenay)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 2 De Saint-Gratien à Savigny (Saint-Gratien-Savigny)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 5 De Saint-Gratien à Savigny (Saint-Gratien-Savigny)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 6 De Cercy-La-Tour à Montigny sur Canne (Saint-Gratien-Savigny)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>
<b>VC 3 De Cercy-La-Tour au Moulin Chevillon (Cercy-La-Tour)</b>	<b>Confortement des Voies, Surplombs, Enfouissement de réseaux dans les Voies, Présence d'engins de chantier</b>

L'enfouissement de réseaux dans les voies peut se définir ainsi : Gaines, chemins de câbles, fibre optique et de raccordement tels que nécessaires à l'édification, l'exploitation et la maintenance du parc éolien, à une profondeur d'au moins QUATRE VINGT (80) centimètres de la surface du sol. L'occupation consécutive à cet enfouissement n'a pas d'incidence sur l'affectation des Voies.

Dans les faits, après un état des lieux constaté par huissier, des aménagements légers à réaliser aux frais de l'entreprise pour le passage des engins, suivis d'une remise en état, le passage de câbles souterrains, et une redevance de 6 000 € HT par an à la Communauté de Communes durant une durée de 20 ans, soit au total 120 000 €.

Ces dispositions ne portent pas atteinte à la liberté de circulation qui sera garantie.

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'approbation de la convention, jointe en annexe, et communiquée en date du jeudi 4 avril aux Conseillers Communautaires.

Pierre REVENIAUD fait part d'un courriel qu'il a adressé aux Conseillers Communautaires.

Communication destinée aux Membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires

En accord avec Madame la Présidente, je vous ai diffusé – par courriel - le texte de ma lettre datée du 9 avril 2019.

Pour vous donner une vue plus synthétique de mes remarques, je les formulerai de la façon suivante :

**1. Rappel au Règlement de notre Communauté de Communes.**

**L'examen des Projets d'énergie dans l'ensemble de leurs aspects, doit se faire au sein de la Commission AMENAGEMENT de l'ESPACE, URBANISME et HABITAT.**

**Les aspects relatifs à la VOIRIE peuvent être débattus au sein de la Commission VOIRIE mais ne doivent pas être prioritaires sur les autres facteurs que sont : l'économie, les finances, l'agriculture et le tourisme, la santé humaine et animale.**

**2. Situation et surface financières de la Société GLOBAL WIND POWER France.**

**Il s'agit d'une Société Anonyme Simplifiée de taille financière trop modeste pour couvrir les engagements qu'implique une politique de financement d'exploitation responsable dans la chaîne de production d'énergie électrique (de l'Ingénierie de la production, jusqu'au démantèlement des installations avec la couverture des risque et aléas que peut provoquer cette chaîne industrielle complexe).**

**Ses actionnaires et Dirigeants sont étrangers. Ils risquent de ne plus là, être face à notre Collectivité – lorsque celle-ci aura besoin d'un réel Partenaire - en cas de difficulté majeure surtout dès que cette Société aura vendu ses études initiales à un tiers que nous n'aurions pas agréé.**

3. Les Services de l'État doivent contribuer et aider à la préparation et à l'évaluation règlementaire de tout Grand Projet de ce type, notamment pour les aspects suivants :
  - a. Infrastructures routières (cahier des charges des Voies Départementales et Communales, compatibilité des ouvrages d'art...),
  - b. Clauses de révision de prix en matière de Génie Civil
  - c. Aide Juridique et Contrôle de Légalité dans la préparation des contrats...
  
4. Les conditions proposées par le document intitulé « AUTORISATIONS (Voies du domaine public) » sont très mal définies et laissent au BÉNÉFICIAIRE beaucoup trop de possibilités de sortir du Projet de façon unilatérale, avant qu'il ne soit opérationnel.

Le risque étant de laisser notre Communauté sur une partie notable de notre Territoire, dans un état de chantier insupportable pour ses habitants.
  
5. Le montant envisagé pour la redevance est beaucoup trop faible par rapport aux conséquences négatives de tous ordres que cette Convention aura sur la Population et le Tourisme Communautaire.
  
6. La durée de 40 années qui peut être étendue au minimum, à 50 années avec les diverses dispositions envisageables, est incompatible avec les contraintes de responsabilité et de police locales.
  
7. Absence de clauses d'attribution de juridiction et de droit applicable.
  
8. Absence totale d'information et de consultation vers des communes limitrophes impactées par ce Projet.
  
9. La signification juridique de la Clause 13 « Réserve des autorisations » semble particulièrement douteuse.

Alain REININGER demande que l'on reste concentré sur la voirie, qui est la thématique concernée par cette convention, ce que confirme Serge CAILLOT. Jean Paul MARGERIN ne voit pas le lien avec la commission habitat/urbanisme.

Ginette DOMART fait référence au jugement du Tribunal Administratif de Dijon par rapport à la société Global Wind Power.

Alain REININGER expose que la Commune de Cercy-la-Tour a délibéré favorablement pour cette convention, et que, en tout état de cause, l'autorisation d'implantation sera du ressort du Préfet.

Dominique JOYEUX propose de disposer d'une expertise juridique –les services du Département ont été saisis- avant qu'une délibération ne soit proposée.

## **Voirie : marché de petits travaux 2019**

En fonction de l'avancement de Nièvre Ingénierie, cette délibération de lancement de la consultation sera proposée si les documents sont prêts. Ceux-ci n'étant pas finalisés, ils seront proposés à la prochaine réunion du Conseil Communautaire. La Présidente est autorisée à signer les marchés de gros travaux après avis de la commission d'ouverture des plis.

## **Santé : révision statuts définissant la compétence facultative maisons de santé N° 2019-104**

Il est proposé de réviser les statuts de la Communauté de Communes afin de permettre de bien distinguer ce qui relève de la compétence de la Communauté de Communes de celle des Communes en ce qui concerne la santé.

La rédaction actuelle est la suivante :

Compétences facultatives :

3°) Sanitaire, médico-social et personnes âgées :

\* Soutien aux initiatives locales en matière de santé, de politique sociale, de formation et de gérontologie ;

\* Equipements sanitaires et sociaux :

- Maisons de santé

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Bernard De Laplanche à Millay

Il est proposé la rédaction suivante :

3°) Sanitaire, médico-social et personnes âgées :

\* Soutien aux initiatives locales en matière de santé, de politique sociale, de formation et de gérontologie ;

\* Equipements sanitaires et sociaux :

- Maisons de santé : immobilier, Création, construction, entretien, gestion, à l'exclusion du mobilier professionnel, du salariat des professionnels de santé qui sont de compétence communale.

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Bernard De Laplanche à Millay

Plusieurs interventions permettent de préciser la compétence, Sébastien DECREAUX faisant une proposition plus précise.

La proposition finale est mise au vote,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- Décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes (compétence facultative), rédigée ainsi (3°):**

**- Maisons de santé : immobilier : Création, construction, entretien, gestion locative, à l'exclusion du mobilier professionnel, du salariat.**

**- Autorise la Présidente à transmettre cette délibération aux Communes afin de solliciter une délibération des Conseils Municipaux.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

**Action Sociale : Avenant de prolongation portant convention avec le centre social et culturel de Luzy** **N° 2019-105**

Il conviendrait de signer un avenant de prolongation à la convention avec le centre social de Luzy.

Les montants ont été délibérés au budget.

Ils seront versés ainsi :

- A raison de 30 % en avril 2019,
- A raison de 30 % en juillet 2019,
- A raison de 20 % en octobre 2019,
- Le solde en avril 2020 sur le réalisé 2019,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Donne son accord pour la signature d'une convention de prolongation et de modalités de financement avec le centre social et culturel de Luzy**
- **Autorise la Présidente à signer tout document en rapport avec cet objet.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

**Action Sociale : Avenant de prolongation portant convention avec le centre social de Moulins-Engilbert et de ses environs** **N° 2019-106**

Il conviendrait de signer un avenant de prolongation à la convention avec le centre social de Moulins Engilbert et de ses environs.

Les montants ont été délibérés au budget. Il conviendra d'ajouter une participation pour l'ouverture estivale de la Marelle.

Ils seront versés ainsi :

- A raison de 30 % en avril 2019,
- A raison de 30 % en juillet 2019,
- A raison de 20 % en octobre 2019,
- Le solde en avril 2020 sur le réalisé 2019,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Donne son accord pour la signature d'une convention de prolongation et de modalités de financement avec le centre social de Moulins Engilbert et de ses environs.**
- Autorise la Présidente à signer tout document en rapport avec cet objet.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

**Action Sociale : Avenant de prolongation portant convention avec le centre social Entre Loire et Morvan** **N° 2019-107**

Il conviendrait de signer un avenant de prolongation à la convention avec le centre social Entre Loire et Morvan.

Les montants ont été délibérés au budget.

Ils seront versés ainsi :

- A raison de 30 % en avril 2019,
- A raison de 30 % en juillet 2019,
- A raison de 20 % en octobre 2019,
- Le solde en avril 2020 sur le réalisé 2019,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Donne son accord pour la signature d'une convention de prolongation et de modalités de financement avec le centre social Entre Loire et Morvan.**
- **Autorise la Présidente à signer tout document en rapport avec cet objet.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

### **Action Sociale : Ouverture de la Marelle en période estivale**

**N° 2019-108**

Bernadette VOILLIOT expose qu'une action collective a été engagée par plusieurs familles concernant une demande d'ouverture de la Marelle, centre social de Moulins Engilbert et de ses environs, en période estivale (entre le 15 et le 30 août) :

En 2018, 50 enfants (19 enfants de - de 6 ans et 31 enfants de + de 6 ans) et 36 familles ont été concernées par cette ouverture.

En moyenne 18 enfants par jour ont fréquenté l'ALSH sur ces 2 semaines d'ouverture. Le budget prévisionnel est basé sur une fréquentation moyenne journalière de 15 enfants.

Des familles extérieures au territoire d'intervention du Centre Social mais résidant sur la CCBLM ont pu utiliser ce service l'année dernière comme mode de garde. Il était le seul ouvert sur cette période.

Le budget estimé est de 6 697 €, dont 4 685 € de participation intercommunale qui serait alors à ajouter à la convention.

Caroline MARCEAU intervient pour dire qu'il faut faire preuve de discernement, lorsque le besoin est repéré, ce qui semble bien être le cas dans la situation présente.

Michèle DARDANT souligne que le besoin pourrait exister sur d'autres secteurs, et que, dans ce cas, il faudra également être réceptifs.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **Donne son accord pour l'ouverture estivale de la Marelle au sein du centre social de Moulins Engilbert et de ses environs, et de verser la participation intercommunale d'équilibre.**
- **Autorise la Présidente à signer tout document en rapport avec cet objet.**

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

### **Social : Demande de subvention pour l'équipement en radiateurs et climatisation réversible au Centre Social Entre Loire et Morvan**

**N° 2019-109**

Bernadette VOILLIOT expose que conformément à ce qui avait évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il est nécessaire de solliciter des financements pour l'équipement en radiateurs et climatisation réversible au Centre Social Entre Loire et Morvan, le site étant une véritable passoire énergétique, et provoquant ainsi des pertes thermiques et impactant les finances du centre social.

Un ensemble d'équipement en radiateurs et climatisation réversible dans les espaces d'accueil des enfants permettrait ainsi d'améliorer considérablement la situation.

Cette climatisation est en fait réversible et servira de chauffage l'hiver et de climatisation uniquement en période de canicule pour assurer un meilleur confort et plus de sécurité aux enfants qui peuvent subir des températures allant jusqu'à 38 ° dans le bâtiment.

Le Plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Changement d'une partie des radiateurs	3 352,05 €	CAF 58	14208,07 €	80 %
installation de climatisation réversible pour les salles de "repos", "évolution" et "espace jeux d'éveil" qui accueillent les enfants de 2 à 6 ans et de 3 à 17 ans	14 408,04 €	Autofinancement	3 552,02 €	20 %
Total dépenses	17 760,09	Total recettes	17760,09	

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- Sollicite de la part de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'un montant de 14 208,07 € en vue d'équiper le centre social Entre Loire et Morvan d'un mode de chauffage et de climatisation adéquat.
- Autorise la Présidente à signer tout document en rapport avec cet objet.

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0,**

#### **Culture : proposition de subvention aux associations culturelles**

**N° 2019-110**

Michel BERTIN présente la proposition de programmation des subventions par la commission culture (montant : 41 200 €, demande 46 250 €, inscrit à la proposition de budget : 45 000 €), qui est jointe aux documents du Conseil Communautaire.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- Décide de verser une subvention aux associations suivantes pour l'année 2019 :

NOM ASSOCIATION	Projet	Montant
AUORE SPORTIVE ET CULTURELLE DE FOURS BAZARTS	LA SUD MORVANDELLE	300
	CONCERT BAROMETRE / LANDART / RENCONTRE D'UNE ILLUSTRATRICE JEUNESSE	1000
CREAT*	EXPOSITION ARTISTIQUE et JOURNEE PEINDRE A CERCY	400
CERCIAUCUM	EDITION D'UN LIVRE SUR L'HISTOIRE DE SAINT-SEINE	500
CERCLE CULTUREL DIOGENE	ACTIVITE CUTLURELLE DE LA SAISON THERMALE DE SAINT HONORE LES BAINS	1000
CHIFFON ROUGE	CONCERT JEAN FERRAT / CONCERT DES FLEURS SUR LES TRANCHEES / CONCERT LES MIGRANTS	1000
COMITE DE TERRITOIRE DES PORTES SUD DU MORVAN	FESTIVAL DE L'HUMOUR LUZYGOMATIQUE	3000
COMPAGNIE DU COLEOPTERE	MYDL - DOME THEATER	1500
CORDES EN FOLIE	LA FETE DU VIOLON	4000
ÉTÉ MUSICAL EN SUD MORVAN	LE VENT SUR L'ARBRE	3000
GHDMEVPDXVèmeS-SAUVEGARDE DU PATRIMOINE*	ANIMATIONS CULTURELLES DU PAYS DE FOURS ET DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ELM	600
JAZZ COOL A LAROCHE	FESTIVAL EN MORVAN	1500
LE BARRAGE	FESTIVAL LES MANGE-CAMIONS	500
LES AMIS DE LA MAISON DE L'ELEVAGE ET DU CHAROLAIS	20 ANS DU MUSEE	2000
LES AMIS DU VIEUX CHÂTEAU	FETE MEDIEVALE DU VIEUX CHÂTEAU	1500
LES COPAINS D'ABORD	FESTIVAL MOULINS EN SCENE	1500
L'OUVERTURE	MORWAN CAFE	1500
MUSICALEMENT VOTRE	L'OPERA VOYAGEUR EN BAZOIS LOIRE MORVAN : L'OPERA PARTOUT, POUR TOUS ET AVEC TOUS	1000
MUSICHOEUR NIEVRE	SPECTACLE MUSICAL: SI ON FAISAIT UNE COMEDIE MUSICALE? THE STARLIGHT WORLD	400
POUR L'ACCORDÉON	FETE DE L'ACCORDÉON	2700
RONDE DES ARTS EN MORVAN	FESTIVAL ARTISTIQUE LA RONDE DES ARTS EN MORVAN	3800
SAINT HONORE DEVELOPPEMENT PROMOTION	SAINT EAUX LES ARTS	1000
SCENI QUA NON	LES MINIPLEXES	4500
SUD MORVAN EN SCENES	FETE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS A SERMAGES	2000
THEATRE DE L'ACCALMIE	LES PETITES FLANERIES A SAINT SEINE	1000
	Total : 41 200	

**Voix pour 66, abstentions 1, contre 0,**

## **Culture : proposition de subvention aux associations non culturelles N° 2019-111**

Il est présenté les propositions d'attributions des subventions aux associations non culturelles, après discussion avec le bureau (enveloppe prévue : 15 000 €, disponible théorique budgétairement 18 800 € après vote des subventions culturelles). Une proposition à hauteur de 11 500 € est effectué sachant qu'une enveloppe de 4 100 € est réservée encore pour les manifestations à caractère agricole (comice de Luzy : compte d'exploitation à transmettre, comité des foires de Cercy, à préciser, jugement de bétail à préciser, clés de l'emploi, à préciser).

Enfin, une aide au titre du Tour Nivernais Morvan pourrait être proposée pour une commune qui accueillerait un départ ou une arrivée, la Commune de Glux en Glenne ayant décliné, et la Commune de Villapourçon n'ayant pas de salle des fêtes disponible (environ 2 000 € sur un tarif de 3 800 €).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**-Décide de verser une subvention aux associations suivantes pour l'année 2019 :**

\*Association loisirs cynégétique St Honoré les Bains : 4 000 €

\* Concours de pêche Biches : 2 500 €

\*Radio FDL : 3 500 €

\* Salon bien être St Honoré les Bains promotion : 1 000 €

\*Comité de jumelage Châtillon en Bazois : 500 €.

Total : 11 500 €.

**Voix pour 63, abstentions 3, contre 1**

**Culture : demande de subvention pour les p'tites scènes du Bazois** **N° 2019-112**

Michel BERTIN rappelle qu'une subvention peut être demandée au Conseil Départemental pour l'organisation des p'tites scènes du Bazois. Le budget total est de 10 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

-Sollicite de la part du Département de la Nièvre une aide de 2 500 € pour l'organisation des p'tites scènes du Bazois.

-Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses : 10 000 €

Recettes : 10 000 €, dont

-Conseil Départemental de la Nièvre : 2 500 € (25 %).

-Autofinancement : 7 500 € (75 %)

**Voix pour 67, abstentions 0, contre 0**

**Désignation d'un délégué Suppléant au Syndicat Mixte du Pays Nivernais Morvan**  
**N° 2019-113**

Le Syndicat Mixte du Pays Nivernais Morvan, nous demande de désigner, à nouveau, un délégué suppléant supplémentaire car il en manque un.

Monsieur Patrick CHAUSSAT est candidat pour être délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Désigne Monsieur Patrick CHAUSSAT en qualité de délégué suppléant

**Voix pour 67 (unanimité)**

**Voirie : Gros Travaux autorisation pour la Présidente de signer les marchés** **N° 2019-114**

Il est exposé que l'appel à concurrence pour les gros travaux de voirie a été lancé, suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2019.

La consultation s'achève à la mi avril, et il est important que les travaux puissent démarrer ensuite rapidement.

Une délibération est nécessaire pour autoriser la Présidente à signer les marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Autorise la Présidente à signer les marchés de gros travaux de voirie, après avis de la commission chargée de l'ouverture des plis

**Pour 67, abstention, 0, contre 0.**

### **Questions diverses :**

-Michel MARIE distribue aux Conseillers Communautaires les documents relatifs à l'organisation pratique du chantier d'insertion. Des exemplaires pourront être envoyés dans les Mairies par courriel si besoin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 23 h 10.**



**Le Secrétaire de séance**

**Jean-Claude DESRAYAUD.**